
[Imprimer](#)

Un marché pour l'aménagement aux abords du stade Yves du Manoir

Image

Le conseil départemental des Hauts-de-Seine souhaite confier des travaux d'aménagement aux abords du stade Yves du Manoir en prévision des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris 2024.

La rénovation du stade Yves du Manoir à Colombes doit permettre d'aménager des équipements sportifs pérennes pour le hockey sur gazon, le rugby, le football et l'athlétisme avec deux terrains synthétiques (compétition et entraînement), assortis d'une tribune pérenne de 1 000 places. Des bâtiments neufs seront également construits pour l'ensemble des usagers de cet équipement, dont la Fédération française de hockey et son Centre national d'entraînement. Ils abriteront des locaux administratifs et techniques, des vestiaires, ainsi que des espaces mutualisés comme des salles de réunion, des espaces réceptifs ainsi que deux salles de musculation.

Le groupement retenu, début 2021, pour la réalisation de ce projet, est mené par l'entreprise générale Léon Grosse et composé notamment des cabinets d'architectes CGA et Olgga, des bureaux d'études Verdi et Éléments et de l'entreprise de maintenance CRAM pour la construction de nouveaux bâtiments et la rénovation de l'ensemble des terrains sportifs.

La réhabilitation et la mise aux normes de la tribune historique du site, édifée pour les Jeux de Paris 1924, font également l'objet d'une opération en cours avec une équipe de maîtrise d'œuvre pilotée par l'Atelier Dutrevis, accompagné du bureau d'études OTE. Le nouveau parking permettra le stationnement de 180 véhicules et proposera une zone 2 roues de 100 places.

Aménagement de la voirie

Le Stade départemental Yves-du-Manoir doit ainsi devenir le berceau du hockey sur gazon en France puisque la Fédération française de hockey, son Centre national d'entraînement pour les équipes de France, mais aussi la Ligue Ile-de-France, le Comité départemental de hockey et, à terme, un club résident, le Racing club de France hockey 92 Colombes, vont investir les lieux.

Le conseil départemental des Hauts-de-Seine vient de lancer une consultation relative aux travaux d'aménagement de la voirie aux abords de l'équipement et de la rue Paul Bert (RD 106), d'une part, entre le carrefour Kléber et la rue Audra, et, d'autre part, entre la rue Paul Bert et la future entrée principale du stade située sur le boulevard Coubertin.

[Consulter l'avis](#)